

ANIMATEUR(TRICE)

Le métier

Les fonctions d'animation s'exercent à différents niveaux de responsabilité : être en prise directe avec le public, coordonner une équipe d'animateurs ou diriger une structure d'animation.

Avec le public, l'animateur développe des activités qui facilitent la communication, l'adaptation au changement et plus généralement la mise en œuvre d'une vie sociale.

Il encourage l'expression, la créativité et l'épanouissement des individus par des techniques variées : expression corporelle, atelier d'écriture, multimédias, activités artistiques et culturelles.

Ses principales activités se répartissent en trois fonctions :

Fonction d'accompagnement :

- évaluation des besoins, des désirs et des attentes des personnes âgées en terme d'accompagnement,
- informations sur l'histoire de vie des personnes âgées accueillies,
- en coordination avec toute l'équipe, accueil des résidents dans la structure,
- proposition et mise en place d'un accompagnement personnalisé des résidents selon les besoins.

Fonction d'animation :

- collaboration avec l'équipe à la définition du projet d'animation, en cohérence avec le projet d'établissement et le projet de vie,
- élaboration des programmes d'animation (annuel, mensuel, hebdomadaire),
- conception et mise en œuvre des actions d'animation personnalisées (individuelles ou collectives) en cohérence avec les besoins, les désirs, les attentes des résidents et les contraintes de la structure : activités physiques (gym douce, prévention des chutes, aide à la mobilité...) ; activités intellectuelles (gym mémoire, échanges, discussions, quiz...) ; activités culturelles (visites, expositions, diaporama, concert, théâtre...) ; activités manuelles (modelage, jardinage, cuisine, bricolage...) ; activités sociales (rencontres intergénérationnelles, inter-structure...) ; activités bien-être (relaxation) et établissement et gestion du budget d'animation.

Fonction de coordination :

- proposition d'activités diversifiées qu'il coordonne avec les membres du personnel, des bénévoles des intervenants... selon les circonstances,
- pilotage et évaluation des actions menées et ajustement des projets, - participation avec l'équipe de soins aux transmissions et veille à la prise en compte du résident dans sa globalité,
- communication avec les partenaires extérieurs pour créer des activités en commun et ouvrir la structure sur l'extérieur,
- relation avec les médias pour informer sur la vie de la résidence.

Les aptitudes

- Être à l'écoute et disponible ; développer les relations humaines ;
- adapter ses modes de communication aux différents publics (résidents, familles) ;
- travailler en équipe et en réseau (bénévoles, autres professionnels) ;
- savoir organiser et chiffrer un projet.

Les diplômes

- Le Brevet : Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, notamment la spécialité "animation sociale" : BPJEPS
- Le Diplôme d'État relatif aux Fonctions d'Animation : formation théorique et pratique (stage et expérience d'animation d'au moins 12 mois), remplacé à terme par le Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education populaire et du Sport : DEJEPS ET DESJEPS
- Le DUT Carrières sociales, option animation sociale et socioculturelle : formation de 2 années d'études universitaires (IUT).

Pour tout information détaillée sur les diplômes rendez-vous sur le

site <http://www.solidarite.gouv.fr/espaces,770/social,793/dossiers,794/le-travail-social,1962/les-etablissements-de-formation,2278/>